



Repères du CODIEC Vendée

Texte adopté le 4/12/2018

«Adapter notre réseau
en restant ouvert à tous»

2019-2022

ADAPTER NOTRE RÉSEAU EN RESTANT OUVERT À TOUS : PRINCIPES ET PERSPECTIVES 2019-2022

Le Statut de l'Enseignement Catholique (article 310) prévoit que le CODIEC est notamment compétent pour :

- ◆ Instruire l'évolution de la carte des établissements et des formations.
- ◆ Installer et développer des réseaux d'établissements.
- ◆ Assurer le suivi des financements publics et privés des établissements.
- ◆ Elaborer et arrêter les orientations de politique immobilière du diocèse.
- ◆ Veiller à la formation des personnes.

En janvier 2009, le CODIEC avait arrêté des « orientations stratégiques pour conforter et développer l'Enseignement Catholique de Vendée ». Il est devenu nécessaire d'adapter ce document de référence dans notre contexte actuel :

- ◆ Annonce d'une constance, au mieux, des moyens d'enseignement au niveau national pour les quatre prochaines années et une incertitude d'attribution des moyens pour répondre aux besoins de notre diocèse,
- ◆ Des dossiers impactant financièrement nos établissements (Application du nouveau statut du Chef d'établissement, de la Convention Collective des personnels OGEC, Fin des contrats aidés, augmentation des charges de prévoyance des enseignants...),
- ◆ Des questionnements récurrents sur le maillage de nos établissements, sur la solidarité et la mutualisation dans l'Enseignement Catholique de Vendée.

C'est pourquoi, le CODIEC du 16 novembre 2017 a initié une démarche de consultation de toutes les instances de l'Enseignement Catholique de Vendée. Celle-ci avait pour objectif de recueillir des éléments destinés à se donner des repères collectifs sur la gestion des moyens, des formations et des structures. Le CODIEC s'est emparé des contributions et a identifié trois défis :

- ◆ Vivre l'identité catholique des établissements et témoigner de notre caractère propre référé à l'Évangile,
- ◆ Mettre en place une politique forte de formation et d'accompagnement des acteurs de l'Enseignement Catholique,
- ◆ Adapter notre réseau en restant ouvert à tous.

Les deux premiers défis viennent conforter les orientations à investir « Horizon 2030 ». Ils sont travaillés par les instances et services diocésains.

Le CODIEC en date du 4 décembre 2018 a arrêté pour les 4 années à venir, les axes opérationnels relevant de sa responsabilité et s'est donné des repères d'aide à la prise de décision pour le défi « Adapter notre réseau en restant ouvert à tous ».

Ces repères sont aussi communiqués aux chefs d'établissements pour qu'ils puissent en tenir compte dans le pilotage de leur école, collège, lycée.

Christophe GEFFARD,
Directeur diocésain.



Mgr François JACOLIN,
Evêque de Luçon.



AXES OPÉRATIONNELS

- **REVISITER** LE MAILLAGE DES ÉCOLES
- **ANTICIPER** DAVANTAGE LA GESTION DE L'ENVELOPPE GLOBALE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT
- **SE DONNER** DES CRITÈRES POUR L'ACCUEIL DES ÉLÈVES
- **ADAPTER** LES OFFRES DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE VENDÉE
- **DÉFINIR** DES CRITÈRES D'ÉTUDE DE VIABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS
- **OPTIMISER** L'ORGANISATION DES ÉTABLISSEMENTS PERMETTANT :
Une augmentation du temps de décharge des chefs d'établissement.
Des économies de charges.
Des économies de moyens d'enseignement.
- **RECHERCHER** L'AUTONOMIE FINANCIÈRE DES ÉTABLISSEMENTS
- **GARANTIR** UN COÛT DE CONTRIBUTION SUPPORTABLE PAR TOUTES LES FAMILLES CHOISSANT UN ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE
- **ENCOURAGER** L'ADAPTATION DE L'IMMOBILIER AUX BESOINS SCOLAIRES

REPÈRES POUR AIDER À LA PRISE DE DÉCISION

● REVISITER LE MAILLAGE DES ÉCOLES

Maintenir une école catholique par paroisse au minimum.

Dans les communes nouvelles ou intercommunalités ayant compétence scolaire : engager une réflexion pour maintenir un minimum de 4 classes par école et permettre ainsi une décharge de direction.

● ANTICIPER D'AVANTAGE LA GESTION DE L'ENVELOPPE GLOBALE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Vision globale et pluriannuelle de l'ensemble des besoins des établissements :

Répartir les moyens et calibrer les établissements en lien avec les réformes.

Réaliser un état des lieux des perspectives pour chaque établissement.

Accompagner les établissements les plus fragiles et les créations de nouvelles structures sur une période définie.

Vision globale des moyens d'éducation inclusive :

Évaluer les dispositifs existants d'éducation inclusive et ajuster les moyens d'enseignement en fonction des nouveaux besoins identifiés.

Répartition en concertation 1er et 2nd degré :

Harmoniser le calendrier de la carte des formations / carte scolaire des 1er et 2nd degrés.

● SE DONNER DES CRITÈRES POUR L'ACCUEIL DES ÉLÈVES

Limiter l'accueil d'élèves hors-réseau aux moyens d'enseignement et structures existantes de l'établissement.

Adapter les repères existants pour l'accueil des élèves hors commune en fonction des situations géographiques, démographiques et financières des établissements.

Poursuivre le développement des dispositifs inclusifs dans le cadre des moyens nationaux dédiés.

● ADAPTER LES OFFRES DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE VENDÉE

Permettre à chaque lycéen d'avoir la même offre de formation sur l'ensemble du territoire vendéen.

Répondre à des besoins de territoire tout en conservant une cohérence institutionnelle.

Renforcer l'importance et le rayonnement du Centre de Formation par Apprentissage de l'Enseignement Catholique de Vendée (CFA EC85) sur l'ensemble du territoire vendéen, dans le cadre de la réforme du lycée et de l'apprentissage.

Travailler sur la consolidation du réseau des Centres de Formation Continue (CFC).

Soutenir une démarche prospective hors nouveaux moyens d'enseignement (hors contrat, apprentissage...)

● DÉFINIR DES CRITÈRES D'ÉTUDE DE VIABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS

Définir des critères précis (fiche d'analyse de situation) concernant le fonctionnement d'un établissement permettant d'aboutir à une prise de décision (accompagnement, restructuration, fermeture).

● OPTIMISER L'ORGANISATION DES ÉTABLISSEMENTS PERMETTANT :

Une augmentation du temps de décharge des chefs d'établissement.

Des économies de charges.

Des économies de moyens d'enseignement.

En cas de vacance d'une direction, étudier :

La mise en place de cumul de directions.

La mise en place d'ensembles scolaires.

Des fusions d'établissements.

La création d'un OGEC unique « écoles » dans chaque commune nouvelle.

● RECHERCHER L'AUTONOMIE FINANCIÈRE DES ÉTABLISSEMENTS

Donner aux gestionnaires :

Des repères financiers et des éléments de comparaison aux

autres établissements du réseau (contribution des familles, forfait...).

Des critères pour être moins dépendant du Fonds de Solidarité.

● GARANTIR UN COÛT DE CONTRIBUTION SUPPORTABLE PAR TOUTES LES FAMILLES CHOISSANT UN ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE

Envisager de nouvelles règles d'appels à contribution

(en fonction du quotient familial, appels volontaires...)

Diversifier les ressources.

Réduire l'écart de la contribution des familles entre 1er et 2nd degrés.

Stabiliser les appels à la solidarité.

● ENCOURAGER L'ADAPTATION DE L'IMMOBILIER AUX BESOINS SCOLAIRES

Inviter chaque établissement à se doter d'un schéma directeur immobilier ou d'une feuille de route permettant :

De se donner des repères, à la fois pour l'établissement, pour l'UDOGEC et le CODIEC.

D'avoir une vision globale de la situation immobilière.

D'établir des priorités annuelles et un planning de travaux.